

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 avril 2013

APPLICATION DE L'ARTICLE 11 DE LA CONSTITUTION - (N° 940)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 32

présenté par
M. Guy Geoffroy et M. Larrivé

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 6.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel : la précision utile que le Sénat avait introduite à cet alinéa trouverait davantage sa place à l'alinéa 9 du même article.